



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

La Secrétaire d'Etat

Paris, le **25 MAI 2020**

Monsieur le Président,

Les très petites, petites et moyennes entreprises (TPE/PME) sont au cœur du tissu économique français. Prises au sens large, c'est-à-dire en incluant les microentreprises, elles représentent près de 4 millions d'entités, 6,3 millions d'emplois salariés, et contribuent à hauteur de 43% à la création de valeur ajoutée en France : elles sont donc une composante essentielle du dynamisme de l'économie nationale.

A ce titre, la situation financière des TPE et PME est au cœur des préoccupations des pouvoirs publics. C'est la raison pour laquelle l'un des axes de la stratégie nationale en faveur de l'artisanat et du commerce de proximité que nous avons lancée en octobre dernier porte sur le financement de ces entreprises.

Les conditions dans lesquelles celles-ci peuvent accéder à des services bancaires répondant à leurs besoins et à des tarifs adaptés sont un enjeu important, qui reste toutefois mal appréhendé.

En effet, alors que l'accès des TPE/PME au crédit bancaire est bien suivi et continue, dans le contexte actuel de taux bas, à être particulièrement dynamique, leur accès aux services bancaires est moins documenté. Les conditions dans lesquelles les services bancaires sont proposés aux TPE/PME demeurent en effet difficiles à évaluer, tant en raison de la forte hétérogénéité des publics que de la faible standardisation des nomenclatures de services utilisés par les établissements, comparativement à ce qui existe pour les services aux particuliers.

.../...

Monsieur Frédéric VISNOVSKY
Président de l'Observatoire du financement des entreprises
Banque de France
2-4 rue de la Banque
75002 Paris

Ces questions sont pourtant centrales : l'accès à des services bancaires de qualité est nécessaire au bon développement des entreprises. Les TPE/PME ayant des besoins particuliers, il est essentiel que ceux-ci soient couverts par l'offre existante proposée par les établissements. Par ailleurs, les tarifs et les frais appliqués par les établissements bancaires ont une incidence économique non négligeable pour les TPE/PME, notamment dans les mois qui suivent leur création.

Dans ce contexte, nous souhaitons confier à l'Observatoire du financement des entreprises le soin d'établir un bilan sur l'offre de services bancaires à destination des TPE/PME.

Ce rapport devra prioritairement évaluer si les TPE/PME disposent bien d'offres bancaires variées, concurrentielles, et adaptées à leurs besoins, incluant la gestion de compte, la fourniture de moyens de paiement et de solutions d'encaissement, et les facilités de trésorerie.

Il devra également cartographier et analyser les conditions tarifaires de ces différents services, y compris les frais d'incidents, et se prononcer sur l'impact de ces tarifs sur la situation financière des entreprises. Ce rapport comprendra également un volet sur les conditions de financement (octroi et tarification du crédit) et devra intégrer une analyse des causes les plus fréquentes des refus de crédit.

Dans la conduite de cette analyse, vous distinguerez autant que possible la situation des TPE (définies comme comptant moins de 10 salariés pour un chiffre d'affaires annuel et un bilan qui ne dépassent pas les 2 millions d'euros) et des PME ; ainsi que les éventuelles différences observées par secteurs d'activité, notamment pour l'artisanat (bâtiment, métiers de bouche, services, fabrication, commerces de proximité) et le commerce.

Pour la réalisation de votre mission, vous pourrez vous appuyer en tant que de besoin sur la direction générale du Trésor et la direction générale des entreprises.

Nous souhaitons que vous puissiez nous remettre votre rapport final d'ici à la fin de l'année 2020.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre considération distinguée.

Bien cordialement,


Bruno LE MAIRE


Agnès PANNIER-RUNACHER

Copie : M. François VILLEROY DE GALHAU
Gouverneur de la Banque de France